

L'Afrique a une histoire

« Les préjugés européens ont longtemps considéré l'Afrique Noire comme un continent sans histoire, dont l'organisation politique ne dépassait pas le niveau de la tribu primitive. A la veille de la grande traite négrière vers l'Amérique, cet immense espace était pourtant le foyer de nombreuses civilisations. »

<http://www.lesanneauxdelamemoire.com/traite/exposition/traitecote.htm>



Roi du Congo. Ambassadeurs européens à la cour du roi du Congo Anonyme, fin XVIIe siècle. Centro Studi Archeologia Africana, Milan.

Extrait **Séminaire national organisé le 10 mai 2006**, Carré des sciences, Paris sur *La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions : mémoire et histoire*. Publié par la Direction générale de l'Enseignement scolaire, en 2007 (p22-23).

« [...] évoquer le problème fondamental du rapport entre les Européens et les Africains. Dans ce domaine en effet, le silence de l'historiographie française est presque total, à l'exception d'une poignée de chercheurs qui travaillent dans ce sens à l'EHESS et à l'université de Paris-I. Quant à la diffusion de leurs travaux, je défie quiconque de trouver dans les manuels plus de trois lignes sur l'histoire de l'Afrique aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dans ces courts passages, quand ils existent, ces manuels contiennent en revanche un certain nombre de caricatures, dignes de Tintin au Congo, lorsqu'ils se réfèrent, par exemple, à des « roitelets » africains comme à des souverains d'opérette. Ces termes proprement racistes tendent à signifier que les Africains, incapables à s'élever au concept d'État et à des visions politiques cohérentes, auraient vécu au sein d'une multitude de petites sociétés éclatées, fratricides, batailleuses et absolument irresponsables. Ces caricatures, héritées de l'époque coloniale, visent à présenter le Nègre « à la façon Banania », c'est-à-dire comme un sous-développé absolument incapable de s'élever intellectuellement.

Or n'importe quel spécialiste vous dira que du XIVe au XVIIe siècle, en Afrique, le concept d'État était aussi développé qu'en Europe. Ce continent était politiquement structuré autour de grands États centrés sur les fleuves, qu'il s'agisse de l'empire du Niger, de la Fédération Ashanti, des royaumes du Fouta-Djalon, du Dahomey, du Bénin, du Congo ou de l'Angola. Ces immenses royaumes parfaitement organisés tournaient en effet le dos à l'océan que le franchissement de la barre rendait presque impossible. L'économie reposait essentiellement sur des échanges assurés par d'immenses flottes de pirogues montant et descendant les fleuves. Politiquement, ces royaumes reposent sur des cabinets ministériels, des administrations, une justice et des armées qu'animent des conceptions politico-religieuses et des visions géopolitiques extrêmement cohérentes. Certes, entre ces royaumes cependant, existent quelques sociétés, que l'historiographie se plaît à appeler « sociétés lignagères », comparables aux petites principautés qui foisonnent en Europe à la même époque. »

Jean-Michel Deveau, professeur des universités, vice-président du comité scientifique « La Route de l'esclave » de l'Unesco

Polémique qui a secoué l'Histoire de la traite négrière (de juin 2005 à février 2006)

Retrait de la plainte contre un historien de l'esclavage

Le président du collectif DOM, Patrick Karam, devait annoncer lors d'une conférence de presse, vendredi 3 février 2006, le retrait de la plainte qu'il avait déposée à l'encontre d'Olivier Pétré-Grenouilleau.

Professeur à l'université de Lorient, historien de l'esclavage et auteur des *Traites négrières, essai d'histoire globale* (Gallimard), M. Pétré-Grenouilleau était attaqué au civil, devant le tribunal de grande instance de Paris, par le collectif DOM, qui lui reprochait d'avoir relativisé la nature de l'esclavage dans un entretien publié par le Journal du dimanche du 12 juin 2005.

M. Pétré-Grenouilleau avait déclaré : « *Les traites négrières ne sont pas des génocides* ». C'est cette phrase qui lui vaut aujourd'hui d'être poursuivi en justice pour contestation de crime contre l'humanité. Les historiens, parmi lesquels Marc Ferro, qui ont pris position pour le défendre soulignent pourtant que les traites négrières ne sont pas des génocides puisqu'elles n'avaient pas pour but d'exterminer un peuple mais de s'en servir comme marchandise [1].

Cette affaire, qui s'était accompagnée de vives pressions du collectif et d'autres associations, en juin 2005, lors de la remise à cet universitaire du prix du livre d'histoire du Sénat, a été, pour bon nombre d'historiens, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Lors d'un forum consacré à l'esclavage, le 3 décembre à Paris, plusieurs d'entre eux se sont décidés à réagir collectivement. Tout en envisageant d'emblée l'organisation d'une structure susceptible d'aider des historiens confrontés à des poursuites judiciaires, ils ont diffusé, le 12 décembre 2005, une pétition qui a fait grand bruit. Intitulé *Liberté pour l'histoire !*, ce texte - qui a désormais reçu le soutien de près de 600 enseignants et chercheurs - réclame l'abrogation partielle de différentes lois ayant trait à leur domaine de compétence. Parmi elles figurent la loi Taubira du 21 mai 2001, reconnaissant l'esclavage et la traite des noirs comme "crime contre l'humanité" [2].

Or c'est précisément sur le fondement de cette loi - et pour la "sécuriser", selon le mot de Patrick Karam - que le collectif a attaqué Olivier Pétré-Grenouilleau. Abondamment relayée dans les médias, la riposte des historiens a donné une ampleur considérable à un débat qui ne donnait lieu, jusqu'alors, qu'à de violents échanges sur Internet.

Perçue comme une menace pour l'exercice du métier d'historien et, plus généralement, pour la liberté d'expression, ce combat du collectif DOM était devenu de plus en plus contre-productif. D'autant qu'il n'est pas totalement exclu qu'un alinéa de la loi Taubira soit menacé, à terme, par une procédure similaire à celle qui devrait aboutir, prochainement, à la suppression par décret de la mention du "rôle positif" de la colonisation dans la loi du 23 février 2005. Mieux valait, dans ce contexte, s'efforcer d'apaiser la colère des historiens. Pour justifier la décision du collectif de retirer sa plainte, M. Karam évoque un "rouleau compresseur" médiatique ainsi que les "pressions des partis et de l'intelligentsia". Et il dresse ce constat en conclusion : "Notre plainte n'est pas comprise par la société française. Et on ne veut pas se retrouver en confrontation avec elle." M. Karam devait se borner, vendredi, à "demander des explications" à M. Pétré-Grenouilleau sur le sens des propos qu'il avait tenus dans l'hebdomadaire Le Journal du dimanche.[...]

par Jean-Baptiste de Montvalon, *Le Monde* du 4 février 2006

[1] Extraits de la page <http://www.ouest.france3.fr/info/16...> du site de France3-Ouest par Quentin Joste

[2] Lire [l'appel des 19 historiens](#) : *Liberté pour l'histoire !*.

Extrait de <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1468>

Voir aussi :

L'affaire Olivier Pétré-Grenouilleau : éléments de chronologie

<http://www.clionautes.org/spip.php?article925>